



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 janvier 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1494 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 2003, par laquelle le Conseil décidait de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2004. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 17 octobre 2003 (S/2003/1019).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Mme Heidi Tagliavini, a continué de diriger la MONUG, et le général de division Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh) est resté chef des observateurs militaires. Au 1er janvier 2004, la Mission comptait 118 observateurs militaires et 10 policiers civils (voir annexe).

#### II. Processus politique

3. Dans le cadre des efforts déployés pour faire avancer le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie, ma Représentante spéciale et la MONUG, avec l'appui du Groupe des Amis, ont continué de travailler dans trois domaines prioritaires

– coopération économique, retour des réfugiés et des personnes déplacées, et questions politiques et de sécurité – comme il avait été recommandé lors des réunions du Groupe des Amis qui ont eu lieu en février et en juillet 2003 sous la présidence de l'ONU (voir S/2003/412, par. 3, et S/2003/1019, par. 5 à 8). Les activités orientées vers des résultats concrets, qui ont été entreprises sur ces trois ensembles de questions, notamment dans le cadre des groupes de travail que les Présidents de la Géorgie et de la Fédération de Russie ont décidé de créer à Sochi en mars 2003 (voir S/2003/412, par. 5), demeuraient des instruments clés pour créer un terrain d'entente entre les parties géorgienne et abkhaze et, à terme, engager des négociations sérieuses au sujet d'un règlement politique global sur la base du document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3).

4. Depuis les élections législatives du 2 novembre 2003, l'évolution de la situation politique interne en Géorgie, que j'ai suivie de près, a entraîné une instabilité accrue dans le pays. J'ai demandé à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et les ai exhortées à faire tout leur possible pour engager un



dialogue politique viable afin d'apporter une solution pacifique à la crise. Après la démission du Président Édouard Chevardnadze, le 23 novembre 2003, j'ai fait part à la Présidente par intérim, Mme Nino Bourjanadze, de la gratitude de la communauté internationale pour les démarches qu'elle avait entreprises en vue de dénouer la crise politique dans le cadre de la Constitution et l'ai assurée du soutien actif et ininterrompu de l'ONU dans le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie.

5. Ma Représentante spéciale est restée en contact étroit avec les deux parties et avec les représentants du Groupe des Amis, tant à Tbilissi que dans leurs capitales respectives, en particulier pour éviter un blocage ou même un retour en arrière dans le processus de paix, vu la situation politique explosive. Elle a tenu des consultations séparées avec le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères M. Valery Lochtchinine, et avec l'Envoyé spécial du Gouvernement allemand en Russie, dans le Caucase et en Asie centrale, M. Norbert Baas, à Moscou et à Berlin, respectivement; elle a également rencontré le Négociateur spécial du Département d'État des États-Unis d'Amérique pour les conflits en Eurasie, M. Rudolf Perina.

6. Du 20 au 24 novembre 2003, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et ma Représentante spéciale ont eu des entretiens avec les dirigeants géorgiens et abkhazes à Tbilissi et à Soukhoumi. Passant en revue les progrès réalisés depuis sa visite antérieure, effectuée en novembre 2002, le Secrétaire général adjoint a bien fait comprendre aux parties qu'il importait de continuer à respecter les dispositions de l'Accord de Moscou de 1994 (S/1994/583 et Corr.1, annexe I), de maintenir un dialogue régulier et de poursuivre la coopération pratique, notamment sur les questions de sécurité et celles qui ont trait au retour des réfugiés. Le 24 novembre 2003, il a réaffirmé dans un entretien avec la Présidente par intérim de la Géorgie nouvellement nommée que l'ONU avait toujours la ferme volonté de faciliter un règlement durable en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

7. En vue d'aider les parties à honorer leurs engagements antérieurs et à maintenir un dialogue régulier dans un environnement politique complexe, ma Représentante spéciale a activé les démarches axées sur la convocation de la deuxième réunion sur les garanties de sécurité (voir S/2003/751, par. 5). Bien que les deux parties aient reconnu la nécessité de tenir de nouvelles consultations approfondies sur ce sujet, la réunion n'a pas pu avoir lieu. La partie abkhaze a déclaré qu'elle n'entamerait pas un dialogue avec la partie géorgienne avant la tenue des élections présidentielles, en janvier 2004. La réunion consacrée à l'examen de l'application du protocole de Gali en date du 8 octobre 2003 (voir S/2003/1019, par. 10), qui était prévue en décembre, a été reportée pour des raisons similaires.

8. En attendant, la Mission a continué de préparer le terrain pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans la durée et dans des conditions où leur sécurité et leur dignité seront assurées, initialement vers le district de Gali. En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), elle a travaillé de façon plus approfondie à la rédaction de son document de réflexion sur la question du retour en tenant compte des réactions des deux parties, en prévision d'une réunion que le groupe de travail de Sotchi tiendra ultérieurement à ce sujet.

9. Conformément aux recommandations faites à l'issue de la deuxième réunion du Groupe des Amis qui s'est tenue du 12 au 18 octobre 2003 sous la présidence de l'ONU, ma Représentante spéciale a conduit une délégation ministérielle composée de personnalités géorgiennes et abkhazes qui s'est rendue en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Serbie-et-Monténégro (voir S/2003/1019, par. 6). Cette visite a donné aux parties l'occasion d'étudier les pratiques les plus efficaces adoptées pour les opérations menées sous l'égide des Nations Unies dans des situations postconflituelles, en particulier celles qui ont trait au maintien de l'ordre et au retour des réfugiés, ainsi que d'observer les efforts déployés pour assurer la réconciliation des différentes ethnies. Les deux parties ont porté une appréciation favorable sur le rôle que l'ONU joue dans ces processus et sur les résultats obtenus jusqu'à présent. Elles se sont montrées très intéressées par l'idée d'envoyer leurs agents et leurs officiers de police à l'École des services de police du Kosovo pour y suivre une formation sous la direction de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La MONUG a effectué une première analyse sur la manière dont certains des enseignements tirés des problèmes particuliers qui ont été rencontrés à la suite de conflits dans les Balkans pourraient être exploités dans le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie.

10. Dans le prolongement de la mission d'évaluation de la sécurité effectuée en 2002 (voir S/2003/412, par. 16), le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dirigé une mission dans la région de Gali et dans les zones avoisinantes touchées par le conflit (districts d'Ochamchira et de Tkvarcheli) du 30 novembre au 17 décembre 2003. Cette mission avait pour objet d'évaluer la viabilité d'un processus de relèvement durable pour les populations locales et les candidats au retour et de définir des mesures complémentaires à prendre afin d'améliorer les conditions de sécurité et d'assurer un retour viable. En particulier, elle a examiné les besoins en matière de relèvement économique et social ainsi que les priorités à fixer et la marche à suivre pour l'application de ses recommandations. Des représentants du HCR, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du programme des Volontaires des Nations Unies et de la MONUG ont pris part à la mission. La MONUG a joué un rôle clef dans sa préparation et dans son déroulement. La mission a évalué l'ampleur des dommages subis par les infrastructures économiques et sociales locales et les besoins auxquels il faudrait répondre pour assurer un relèvement dans les secteurs de l'agriculture et de l'économie, du logement et des infrastructures, de la santé et de l'éducation et des institutions. Elle a également examiné s'il serait possible d'adopter à cette fin une approche globale et territoriale, en procédant par étapes, et noté que les initiatives envisageables dans le cadre d'un programme de relèvement devraient contribuer à l'instauration de conditions de sécurité adéquates et vice-versa.

11. Si elle a adopté une attitude généralement constructive à l'égard du renforcement de la coopération pratique, la partie abkhaze a persisté dans son refus de recevoir le document relatif à la répartition des compétences et sa lettre d'envoi. Elle a aussi continué d'invoquer sa « déclaration d'indépendance » unilatérale de 1999 (voir S/1999/1087, par. 7) comme étant le principal obstacle à toutes négociations sur le statut.

12. La MONUG a poursuivi les activités prescrites malgré l'environnement complexe et politiquement instable résultant des changements intervenus dans la composition de l'équipe dirigeante à Tbilissi au cours de la deuxième quinzaine de

novembre et du prépositionnement des forces politiques à Soukhoumi en prévision des élections qui doivent avoir lieu en 2004 pour la présidence de facto. Après la démission du Président Chevardnadze, la partie abkhaz a exprimé la crainte que l'instabilité qui régnait à Tbilissi ne se propage vers son territoire ou que la nouvelle équipe dirigeante n'adopte une position plus intransigeante à l'égard du règlement du conflit, en faisant référence, notamment, aux propos militants tenus par certains hommes politiques géorgiens sur le recours éventuel à des options militaires pour résoudre le conflit. En même temps, elle a marqué un vif intérêt pour la stabilisation de la situation à Tbilissi et la poursuite des négociations après la mise en place d'un nouveau président et d'un nouveau gouvernement. La partie géorgienne a vivement critiqué l'invitation qui a été lancée pour des visites simultanées effectuées à Moscou à la fin du mois de novembre 2003 par des hauts responsables (de facto) d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud et le chef de la République autonome d'Adjara, sans consultations ou concertation préalables avec les dirigeants géorgiens. Elle a élevé une protestation contre les déclarations faites par certains responsables (de facto) abkhazes au sujet du renforcement de la capacité d'intervention militaire et réitéré ses vives critiques à l'égard du régime qui autorise les résidents abkhazes à voyager sans visa en Fédération de Russie, de la campagne organisée par les Abkhazes pour acquérir la nationalité russe et des nouvelles démarches entreprises par l'Abkhazie dans le cadre du projet envisagé qui vise à établir des relations d'association avec la Fédération de Russie (voir S/2003/412, par. 7).

13. Compte tenu de l'évolution de la situation politique, telle qu'elle a été décrite au paragraphe 12 ci-dessus, il a été convenu que la prochaine réunion de réflexion de haut niveau présidée par l'ONU aurait lieu au début de l'année 2004.

### **III. Activités opérationnelles**

14. Les patrouilles terrestres quotidiennes effectuées par la MONUG dans les secteurs de Gali et de Zugdidi se sont poursuivies au cours de la période considérée. Aucune violation de l'Accord de Moscou de 1994 n'a été signalée.

15. Les patrouilles dans la vallée de la Kodori restent suspendues depuis la prise en otage de quatre membres du personnel de la MONUG le 5 juin 2003 (voir S/2003/1019, par. 18). Après l'achèvement de l'enquête menée par la MONUG sur cet incident, dans laquelle elle recommandait des mesures supplémentaires pour assurer la sûreté et la sécurité des observateurs militaires, la Mission a commencé à travailler avec les parties géorgienne et abkhaze, ainsi qu'avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'états indépendants (CEI), pour établir un plan opérationnel approprié en vue de la reprise des patrouilles au printemps de 2004. Les patrouilles ne reprendront que lorsque des mesures de sécurité plus rigoureuses auront été arrêtées et mises en oeuvre et que les deux parties – en particulier les autorités géorgiennes – auront démontré leur ferme volonté d'assurer la sécurité des membres de la MONUG. Les patrouilles hélicoptères restent également suspendues en raison des problèmes de sécurité; les vols administratifs se sont poursuivis dans des couloirs aériens spécialement désignés au-dessus de la mer Noire.

16. La MONUG a poursuivi ses efforts au niveau opérationnel pour renforcer la confiance entre les parties et réduire les risques de malentendus. Le groupe d'enquête quadripartite présidé par la MONUG, qui fonctionne avec la participation active des parties et de la force de maintien de la paix de la CEI, a continué

d'enquêter sur des cas de violence; son groupe de travail a été transféré de Soukhoumi à Gali pour assurer une plus grande rapidité d'intervention; la plupart des incidents continuent de se produire dans le secteur de Gali. Huit cas font actuellement l'objet d'une enquête.

17. Les réunions quadripartites hebdomadaires continuent de fournir une tribune constructive aux deux parties pour examiner les questions touchant la sécurité en présence du chef des observateurs militaires et d'officiers supérieurs de la force de maintien de la paix de la CEI. Parmi les problèmes à signaler pour la période considérée figuraient notamment les objections formulées par la Géorgie contre les « gardes frontière » et les « postes de douane » abkhazes et les préoccupations exprimées par l'Abkhazie au sujet des activités des groupes armés illégaux qui franchissent la ligne de cessez-le-feu.

### **Vallée de la Kodori**

18. Ayant suspendu ses propres patrouilles, la MONUG continue de se fonder sur les rapports de la force de maintien de la paix de la CEI et des parties pour obtenir des renseignements sur la situation dans la vallée de la Kodori. Les trois sources ont indiqué que la situation en matière de sécurité était restée calme tout au long de la période considérée. En fait, une bonne partie de la vallée est inaccessible depuis le mois d'octobre, en raison des inondations torrentielles qui ont endommagé ou détruit plusieurs ponts et emporté de vastes portions de la route principale à la fois dans la haute vallée sous contrôle géorgien et dans la basse vallée sous contrôle abkhaze. Les autorités géorgiennes et abkhazes ont signalé qu'il faudra effectuer de gros travaux de réparation avant que la route qui traverse la vallée puisse être de nouveau utilisée; ces travaux ne commenceront pas avant le printemps.

19. La MONUG s'est employée à mettre en place des mécanismes supplémentaires pour renforcer la confiance entre les parties dans la vallée de la Kodori. Dans ce contexte, elle a facilité l'installation d'une liaison téléphonique directe entre les autorités abkhazes et le représentant principal de la Géorgie dans la haute vallée. Les parties l'ont déjà utilisée pour se communiquer mutuellement des informations sur l'étendue des dégâts causés par les inondations du mois d'octobre et les chutes de neige ultérieures; elle s'est également révélée très utile pour organiser l'acheminement de l'aide humanitaire vers les membres de la communauté locale.

### **Secteur de Gali**

20. Les conditions de sécurité se sont sensiblement détériorées dans le secteur de Gali au début du mois d'octobre, 10 personnes ayant été tuées en l'espace de huit jours. Dans l'incident le plus grave qui a eu lieu, deux miliciens abkhazes, une habitante de la région et deux assaillants ont été tués le 5 octobre dans une embuscade près du poste de sécurité abkhaze de Dikhazurga, à l'est de la ville de Gali et à proximité de la ligne de cessez-le-feu. Deux hommes ont été tués le 3 octobre dans d'autres attaques. Le 9 octobre, une femme a été tuée lors d'un cambriolage et deux cadavres ont également été découverts dans le village de Kokhora, au nord de Gali.

21. On se souviendra que, le 8 octobre 2003, les parties, la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI avaient signé à Gali un protocole aux termes duquel les deux parties convenaient de coopérer plus étroitement entre elles pour lutter contre la criminalité et avec la MONUG pour améliorer les conditions de sécurité

(voir S/2003/1019, par. 10). L'application de ce protocole est contrôlée lors des réunions quadripartites hebdomadaires. Dans le cadre d'une autre initiative visant à améliorer la sécurité, la MONUG a renforcé ses patrouilles en redéployant dans le secteur de Gali six observateurs militaires supplémentaires qui étaient postés dans d'autres parties de la zone couverte par la Mission.

22. Les conditions de sécurité se sont améliorées vers la mi-octobre, encore qu'il y ait eu d'autres périodes d'instabilité. Six autres meurtres ont été signalés pendant le reste de la période considérée : une personne assassinée le 17 octobre, un homme tué le 3 novembre et un autre tué le 14 novembre, deux hommes tués dans des incidents distincts le 12 décembre et, plus récemment, le meurtre du maire de Gagida, village situé dans le district de Gali, qui a été perpétré le 20 décembre. La plupart de ces incidents ont eu lieu dans des endroits situés près de la ligne de cessez-le-feu. Les chiffres pour l'ensemble de la période considérée sont les suivants : 16 meurtres (10 incidents distincts), 15 vols qualifiés, 3 fusillades et 5 enlèvements. En outre, le 23 novembre, trois personnes ont été arrêtées par les milices abkhazes après un incident survenu le 17 novembre, au cours duquel on avait tiré sur un véhicule de la force de maintien de la paix de la CEI. Elles avaient toutes été relâchées le 29 novembre. Le 27 décembre, 25 résidents locaux ont été détenus temporairement par les milices abkhazes à la suite de l'enlèvement de trois gardes abkhazes le 25 décembre. Ces personnes ont été libérées indemnes le 28 décembre. Certains villages ont créé des unités d'autoprotection et/ou engagé des agents de sécurité pour protéger leurs cultures de mandarines pendant la saison des récoltes. Les forces de sécurité abkhazes déployées dans le secteur de Gali sont restées en état d'alerte renforcée pendant toute la période considérée, initialement en prévision de la tenue des élections législatives géorgiennes et ultérieurement pour maintenir l'ordre après les élections.

#### **Secteur de Zugdidi**

23. On a observé une augmentation similaire du nombre d'actes violents et criminels commis dans le secteur de Zugdidi, encore que le nombre des meurtres a été nettement inférieur à celui enregistré pour le secteur de Gali : 6 meurtres (4 incidents distincts), 16 vols qualifiés et 3 fusillades ont été signalés. Le 4 décembre, quelque 65 personnes déplacées ont organisé une manifestation pacifique devant le poste de commandement du secteur de Zugdidi pour protester contre le fait que le Gouvernement n'avait pas versé les allocations mensuelles. La question a été réglée avec l'aide des autorités civiles et policières locales qui ont promis à la MONUG de prendre des mesures appropriées pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel, y compris lors des patrouilles. Des formations politiques appartenant à l'opposition ont également organisé des manifestations discrètes devant des bâtiments publics pendant tout le mois de novembre pour protester contre les résultats officiels des élections législatives.

## **IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants**

24. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont poursuivi leur étroite collaboration au niveau des opérations et du commandement, en particulier

dans le cadre du groupe d'enquête et des réunions quadripartites hebdomadaires. Cette collaboration reposait sur les contacts réguliers que ma Représentante spéciale et le chef des observateurs militaires entretenaient avec le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI et sur des réunions de travail périodiques.

## **V. Maintien de l'ordre**

25. Conformément à la décision du Conseil de sécurité prévoyant l'adjonction d'une composante Police civile pour renforcer la capacité de la MONUG d'exécuter son mandat, les 10 premiers policiers, y compris le Conseiller principal pour les questions de police et son chef de cabinet, ont été déployés en novembre et décembre 2003. Toutefois, le déploiement des autres membres de la composante a dû être différé temporairement, le Gouvernement abkhaze de facto ayant fait savoir que le Parlement de facto s'était montré hostile à l'établissement d'une présence policière par la MONUG sur le territoire contrôlé par l'Abkhazie, en particulier dans le district de Gali, et que, par voie de conséquence, il faudrait ajourner le déploiement des membres restants.

26. Ma Représentante spéciale a travaillé en étroite collaboration avec les autorités abkhazes afin de s'entendre avec elle sur une formule pour la gestion du personnel déjà en place en Abkhazie (Géorgie) avant le déploiement intégral de la composante. Dans l'intervalle, la police civile de la MONUG a organisé des entretiens liminaires avec les membres du Gouvernement géorgien et commencé à procéder à une première évaluation des besoins les plus immédiats en formation et en matériel dans le secteur de Zugdidi. Elle a également amorcé les préparatifs pour les patrouilles dans le secteur de Zugdidi, en association avec les observateurs militaires de la MONUG. Un processus de sélection de 15 policiers qui participeront à un stage de formation à l'École des services de police du Kosovo dirigée par l'OSCE est également en cours dans le district de Zugdidi.

## **VI. Situation humanitaire et droits de l'homme**

27. La situation des droits de l'homme est restée précaire, en particulier dans le district de Gali. La surveillance exercée par le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhoumi sur le traitement de plusieurs affaires de meurtres et d'enlèvements dans le district de Gali a confirmé que les bases de l'état de droit ne sont pas encore assez solides pour garantir la protection des droits fondamentaux de la personne humaine – droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sécurité – pour ses habitants. Le Bureau a également constaté que beaucoup d'enfants n'ont toujours pas le droit de suivre un enseignement dans leur langue maternelle dans le district de Gali. Son aptitude à faire connaître les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à encourager le respect de celles-ci restera limitée tant qu'il n'aura pas été autorisé à établir une présence permanente dans le district de Gali, comme la Mission conjointe d'évaluation l'avait recommandé en novembre 2000 (voir S/2001/59, annexe II).

28. Les organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales continuent d'oeuvrer pour venir en aide aux groupes vulnérables en fournissant des secours en vivres, en services médicaux et en matière d'infrastructure. HALO Trust continue d'offrir des services de déminage et de

sensibilisation au danger des mines. Le HCR a achevé les travaux programmés pour 2003 dans le cadre de son programme de remise en état des écoles : des travaux de réfection ont été effectués dans sept écoles supplémentaires en Abkhazie (Géorgie), dont six situées dans le district de Gali, au dernier trimestre de l'année. Plus de 14 000 enfants continuent de bénéficier du programme exécuté par le HCR en Abkhazie. Le Haut Commissariat a continué de fournir une assistance à plus de 270 personnes vulnérables et âgées à Soukhoumi. L'organisation non gouvernementale espagnole Acción Contra el Hambre (ACH) a amorcé l'exécution d'un nouveau projet d'une durée de 10 mois, financé par l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne et qui vise à améliorer la sécurité alimentaire des familles vulnérables des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. L'ACH continue également de gérer le projet du Programme alimentaire mondial « Vivres contre travail », lui aussi financé par l'Office d'aide humanitaire, et dont 13 550 familles vulnérables bénéficient actuellement. La Direction du développement et de la coopération, qui est un organisme suisse, a fourni des fonds en novembre pour l'exécution d'un nouveau projet de développement communautaire et continue de financer un projet qui vise à améliorer la qualité de certains logements individuels et collectifs. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a organisé des séminaires sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, les questions touchant la condition féminine et le dialogue avec les communautés et publié la première édition d'un magazine consacrée aux femmes et à la paix dans le district de Gali. Le Programme des Volontaires des Nations Unies s'est attaché tout spécialement à développer les organisations non gouvernementales locales et à promouvoir des projets générateurs de revenus.

29. La MONUG a continué de fournir une assistance rapide et bien ciblée pour améliorer les conditions de vie des personnes déplacées et faciliter les déplacements de ses patrouilles militaires en réparant les routes et les ponts. Deux nouveaux projets à effet rapide ont été exécutés, ce qui porte leur nombre total à 16 pour 2003; 21 autres projets se trouvent à un stade avancé ou intermédiaire et 10 autres sont en attente d'un financement par des donateurs.

## **VII. Questions relatives à l'appui**

30. La Mission a achevé la construction de son ensemble de bureaux conteneurisés au quartier général de la MONUG à Soukhoumi et tous les bureaux ont été transférés dans ce complexe. Les locaux à usage de bureaux précédemment loués à l'hôtel Aitar ont été libérés.

## **VIII. Aspects financiers**

31. Par sa résolution 57/333 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de répartir entre les États Membres un montant brut de 32 092 900 dollars, à raison de 2 674 408 dollars par mois, pour le financement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. La mise en recouvrement de ce montant est subordonnée à la décision que prendra le Conseil de sécurité concernant la prorogation du mandat de la Mission.

32. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 janvier 2004, le coût du fonctionnement de la Mission

jusqu'au 30 juin 2004 serait limité aux montants mensuels approuvés par l'Assemblée générale.

33. Au 30 novembre 2003, les contributions non acquittées au compte spécial de la MONUG s'élevaient à 8,9 millions de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement et non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à cette date à 1,1 milliard de dollars.

## IX. Observations

34. Je suis heureux de constater que le processus de paix animé par l'ONU a pris un élan au cours de l'année 2003. Le fait que le Groupe des Amis joue un rôle plus actif et que les parties aient réitéré leur volonté d'engager un dialogue constructif sur des questions pratiques dans les domaines de préoccupation essentiels – coopération économique, retour des réfugiés et des personnes déplacées, et questions politiques et de sécurité – est aussi un sujet de satisfaction. Afin de faciliter la définition des priorités et l'exécution des tâches, les différents mécanismes mis en place pour le processus de paix ont été renforcés par le Groupe des Amis lors des réunions de haut niveau qu'ils ont tenues sous la présidence de l'ONU et complétés par les groupes de travail créés à la suite de la rencontre au sommet qui a eu lieu entre la Géorgie et la Russie en mars 2003. Ces initiatives ont permis de réaliser quelques progrès au cours de la période considérée, en particulier sur les questions qui ont trait au retour et à la sécurité : déploiement d'une composante Police civile au sein de la MONUG à la suite d'une visite effectuée dans les Balkans pour étudier les pratiques les plus efficaces, étude de faisabilité sur le relèvement menée sous la direction du PNUD et poursuite de la coopération entre les parties dans la lutte contre les activités criminelles.

35. Néanmoins, ces progrès ont été extrêmement lents et la MONUG a dû déployer des efforts soutenus, avec l'appui du Groupe des Amis, pour inciter les parties à maintenir le cap et à aller de l'avant. Parallèlement, la situation politique de plus en plus complexe qui règne des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu et les événements qui ont conduit à la démission du Président Chevardnadze en novembre ont entraîné une interruption temporaire dans le processus de paix. La troisième réunion du Groupe des Amis, qui doit se tenir au début de l'année 2004 sous la présidence de l'ONU, fournira une occasion bienvenue pour dresser un bilan et chercher à réaliser de nouveaux progrès dans les tâches prioritaires liées au processus de paix.

36. Dans ce contexte, j'encourage les deux parties à continuer d'appliquer toutes les recommandations de la mission conjointe d'évaluation de 2000 et de la mission d'évaluation de la sécurité de 2002 : étant donné la situation précaire des droits de l'homme et la perspective de nouveaux rapatriements dans le district de Gali, il ne faut pas différer davantage l'ouverture d'une antenne du Bureau pour les droits de l'homme ni le règlement du différend concernant la langue d'enseignement dans le district de Gali. Si les parties sont véritablement résolues à améliorer les conditions de sécurité dans le district, elles doivent agir de façon plus énergique pour enquêter sur les actes criminels, quelle que soit leur nature, et pour les prévenir dans le futur. La composante Police civile de la MONUG est toute disposée à aider les services locaux de maintien de l'ordre dans l'accomplissement de ces tâches. À cet égard, j'ai hâte de voir la partie abkhaze confirmer son autorisation pour le déploiement

des autres membres de la police civile dans le secteur de Gali afin qu'ils puissent commencer à exécuter les activités prescrites dans cette zone.

37. Deux ans après l'établissement de la version finale du document relatif à la répartition des compétences et de sa lettre d'envoi, que le Groupe des Amis et le Conseil de sécurité approuvent sans réserve, les négociations sur le statut politique futur de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien n'ont pas encore démarré. Les principaux membres du Conseil de sécurité continuent de réaffirmer leur appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie sans ambiguïté. J'engage une fois encore la partie abkhaze à renoncer à sa position intransigeante et à tirer parti de l'avènement de la nouvelle équipe dirigeante à Tbilissi pour négocier un règlement durable et acceptable pour les deux parties.

38. La sécurité du personnel de la MONUG demeure une préoccupation majeure. Je rappelle aux deux parties qu'il leur incombe d'assurer à tout moment la sécurité de ce personnel et que les assurances qu'elles donnent à cet égard doivent se traduire par des actions concrètes. Le meilleur geste que les parties pourraient faire pour démontrer la sincérité de leur engagement en faveur de la sécurité du personnel de la MONUG serait d'arrêter et de poursuivre les auteurs des divers actes criminels commis à son encontre, y compris l'attaque au cours de laquelle un hélicoptère de la Mission a été abattu en 2001. Une coopération rapide et efficace sur les questions relatives à la sécurité permettra également la reprise des patrouilles dans la vallée de la Kodori, qui demeure un élément essentiel du mandat de la MONUG.

39. Je suis convaincu que la présence de la MONUG garde une importance primordiale pour maintenir la stabilité dans la zone du conflit et faire avancer le processus de paix vers un règlement politique global. C'est pourquoi je recommande que le mandat de la MONUG soit de nouveau prorogé pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 2004.

40. Enfin, je tiens à rendre hommage au dévouement de Mme Heidi Tagliavini, ma Représentante spéciale, de Mme Roza Otunbayeva, son adjointe, et du général de division Kazi Ashfaq Ahmed, chef des observateurs militaires. Leur professionnalisme et leur dynamisme restent des atouts précieux pour guider la Mission dans les efforts qu'elle déploie pour aider à apporter une solution durable au conflit en Abkhazie (Géorgie). Je salue de même tous les hommes et les femmes de la MONUG pour la volonté et la persévérance dont ils font preuve dans l'exécution des tâches que le Conseil de sécurité leur a confiées, dans des conditions difficiles et parfois dangereuses.

## Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires  
et des agents ou des officiers de police civile  
(au 1er janvier 2004)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie . . . . .	3
Allemagne . . . . .	12
Autriche . . . . .	2
Bangladesh . . . . .	9 <sup>a</sup>
Danemark . . . . .	5
Égypte . . . . .	3
États-Unis d'Amérique . . . . .	2
Fédération de Russie . . . . .	3
France . . . . .	3
Grèce . . . . .	5
Hongrie . . . . .	7
Indonésie . . . . .	4
Jordanie . . . . .	7
Pakistan . . . . .	9
Pologne . . . . .	4
République de Corée . . . . .	7
République tchèque . . . . .	6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	7
Suède . . . . .	3
Suisse . . . . .	4
Turquie . . . . .	5
Ukraine . . . . .	5
Uruguay . . . . .	3
<b>Total . . . . .</b>	<b>118</b>

  

<i>Pays</i>	<i>Agents ou officiers de police civile</i>
Allemagne . . . . .	4
Hongrie . . . . .	2
Pologne . . . . .	1
Suisse . . . . .	3
<b>Total . . . . .</b>	<b>10</b>

<sup>a</sup> Y compris le chef des observateurs militaires.

